

**REIGNIER
ÉSERY**

Commune de REIGNIER-ÉSERY

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 16

Votants : 20

**Délibération adoptée
à la majorité des
suffrages exprimés**

Voix pour : 18

Voix contre : 1

(T. GAL)

Abstention : 1

(S. BIOLLUZ)

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 juillet, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

Présents : MM Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, Isabelle SAGE, André PUGIN, N. SEMLAL, S. JAVOGUES, G. SUATON, J-L. MAULET, P. SAUVAGET, V. JACQUEMOUD, S. ROUGET, F. CONTAT, S. BIOLLUZ et T. GAL

Procurations : MM. R. DIAKHATÉ à S. LE MOAL, P. VIDONNE à G. SUATON, C. MEYNET à Lucas PUGIN et J-L LACHENAL à F. CONTAT

Absents : MM. B. MARQUET, C. PEGUET, A. MIZZI, G. GAUTHIER S. MILLOT-FEUGIER, D. EISACK et P. BARON, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

Secrétaire de séance : M. J-L. MAULET

Conformément à l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Billy MARQUET étant personnellement intéressé, il ne prend pas part au débat ni au vote.

2024DELIB074 OPÉRATION DE REQUALIFICATION DE LA GRANDE RUE : ATTRIBUTION DES LOTS 1, 2, 4 ET 5 DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT*1.1 Marchés publics*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L. 2123-1 et suivants, et R.2123-1 1° et suivants ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 2 juillet 2024 ;

Considérant qu'une procédure adaptée en 5 lots a été lancée pour des travaux d'aménagement de la grande rue avec une remise des offres le 27 mai 2024 suivie d'une négociation ;

Considérant le lot 3 « génie électrique » fait encore l'objet d'une procédure de négociation en cours ;

Considérant le rapport d'analyse des offres effectué par la maîtrise d'œuvre (60% sur le prix des prestations, 40% sur la valeur technique appréciée à l'aide du mémoire technique) pour les lots 1, 2, 4 et 5 après la procédure de négociation ;

Considérant que ladite analyse fait ressortir les offres économiquement avantageuses par lot comme suit :

	LOT	CANDIDAT	MONTANT € HT
Lot 1	Travaux préparatoires - Terrassement - Réseaux humides et réseaux secs	DECARROUX TP	1 053 288,30

Lot 2	Bordures - Trames pierres - Enrobés - Signalisation	COLAS	1 114 936,95
Lot 4	Maçonnerie paysagère - Mobilier - Revêtements béton	SOLS SAVOIE/MILLET	730 680
Lot 5	Espaces verts	MILLET	244 639,50

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,


Article 1 : Attribue les lots 1, 2, 4 et 5 du marché de travaux d'aménagement de la grande rue pour un montant total hors taxe de 3 143 544,75 € HT comme suit :

	LOT	CANDIDAT	MONTANT € HT
Lot 1	Travaux préparatoires - Terrassement - Réseaux humides et réseaux secs	DECARROUX TP	1 053 288,30
Lot 2	Bordures - Trames pierres - Enrobés - Signalisation	COLAS	1 114 936,95
Lot 4	Maçonnerie paysagère - Mobilier - Revêtements béton	SOLS SAVOIE-MILLET	730 680
Lot 5	Espaces verts	MILLET	244 639,50

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau, à signer les marchés attribués et tous documents relatifs à ce dossier ;

Article 3 : Précise que l'attribution du lot 3 « génie électrique » sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Le Secrétaire de Séance



Jean-Louis MAULET

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le **17 JUL. 2024**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.